

Nos desseins et nos tâches

Permettez-moi d'attirer votre attention pour peu de temps.

Il n'y a que peu de nouveau dans ce que je vais vous exposer.

Ce n'est qu'un petit essai de résumer quelques idées, vues à travers le prisme d'un modeste observateur.

Notre Ligue a déjà son histoire. L'inspiration à sa fondation nous venait de la France. Il est incontestable, que ce soit le mérite de notre distingué Président, Monsieur le professeur Hickel. Il a été assisté dignement par Monsieur le professeur Pavari, qui a aidé M. le Président avec beaucoup d'ardeur.

Il me semble tout naturel, que les grandes puissances méditerranéennes — la France et l'Italie — se soient mises à la tête de cette action. L'intelligence profonde que ces deux grandes États montrent dans le grand problème de la culture des sols, leurs travaux actuels dans la technique du reboisement et dans la législation forestière nous font croire, qu'ils garderont toujours leur rôle de guide.

Comme délégué du gouvernement yougoslave, je ne veux pas laisser ignorer que notre État se donnera toutefois et toujours beaucoup de peine pour encourager les travaux de la Ligue à tous les égards et à toute heure. Si j'ose prendre la parole, c'est que je désire chaleureusement fournir une petite et modeste contribution aux travaux de la Ligue.

Un motif spécial m'a engagé à prendre la parole pour m'expliquer sur les desseins et sur les tâches de notre Ligue. Il est aisé de comprendre que les principaux problèmes forestiers ne se puissent distinguer nulle part mieux et de façon plus précise de la banalité des questions forestières de tous les jours que dans un pays, qui, grâce à la délivrance

politique, est en état d'établir la base de sa politique forestière et de sa politique économique.

Ma patrie, la Yougoslavie, se trouve dans cet état.

Unifier quatre systèmes différents de législation forestière et les mettre d'accord avec les intérêts économiques et nationaux de l'état et du peuple, constitue une difficulté de premier ordre.

Il va sans dire que je laisserai de côté la partie générale de ce problème. Je vais seulement traiter une question, qui peut nous intéresser ici. C'est la question du reboisement des terrains karstiques, qui, comme il est bien connu, s'étendent le long de notre côté adriatique, commençant par la Slovénie et s'étendant sur la Croatie, sur la Dalmatie et sur le Monténégro — jusque vers la Serbie meridionale.

Le but de mon exposition, cependant, n'est point de développer devant vous un aperçu général de notre *question du Karst*. Ce n'est qu'un essai de vous l'exposer de façon à préciser mes points de vue sur les tâches et les desseins de la Ligue.

Je suis obligé de faire l'observation préalable, que je ne parle pas en théoricien. Sans être immodeste, je dois reconnaître que j'ai pris part activement à la réforme de notre législation forestière depuis notre délivrance et que j'ai eu par là l'occasion de connaître à fond cette question. C'est donc comme praticien que je parle.

La caractéristique principale de notre problème du Karst est sa complexité. Il comprend plusieurs composantes fondamentales.

Il n'est pas possible de saisir le problème du Karst dans sa totalité et à fond, sans connaître exactement chacun de ces composantes.

La Ligue s'est fixée elle-même des limites très étendues et d'une grande importance: l'encouragement du reboisement des terrains déboisés dans les pays méditerranéens. Pour répondre à son but fondamental, elle a formulé conformément à cette tâche ses statuts. C'est par cela que les desseins de la Ligue sont en effet déterminés en accord complet avec les principes de la complexité.

Ayant en vue le but de l'action de la Ligue, il est à constater que sa véritable tâche est la suivante :

1. *Saisir, consolider et pénétrer* entièrement et profondément, autant qu'il est possible, le problème total du reboisement dans les pays méditerranéens.

2. *Tirer les conséquences logiques* déduites à la base d'une connaissance profonde du problème.

3. *Mettre les conséquences* : expériences, idées, propositions, etc., à la disposition de l'universalité, de la pratique forestière, de la science, de la législation et de l'administration, ou les faire naître activement.

Si notre Ligue désire donc atteindre complètement son but, elle est obligée d'établir un programme de travail général.

Les 2.^{ème} et 3.^{ème} point ne sont pas de nature programmatique, mais plutôt de nature déductive.

L'établissement du programme d'activité doit donc par suite consister essentiellement dans le premier point, c'est-à-dire à embrasser l'intégralité du problème.

Voyons donc en quels composants fondamentales consiste le problème :

Le problème contient : des éléments historiques-géographiques, économiques-nationaux, de politique forestière, législatifs, de technique et de propagande forestière-techniques.

Si nous discutons la signification de ces divers éléments, nous voyons que :

1.^o *Les causes d'origine historique* ont été déjà exposées dans le premier projet du programme d'activité à Marseille. Le plus important est d'abord de constater, si et de quelle manière l'état déboisé actuel est à imputer après tout à l'action de l'homme. Il faut constater s'il n'y a pas eu peut-être dans les temps préhistoriques un déboisement, même partiel.

Pour la démonstration de ceci, il doit être fait mention d'une discussion qui a eu lieu chez nous sur cette question.

Quelques investigations — tombeaux des Japyges — font présumer qu'il y a déjà 2000 ans aucune végétation n'existait dans quelques parties de nos terrains karstiques.

Si cela était établi de façon certaine, il serait tout à fait vain de commencer à reboiser ces terrains, avant de vérifier les causes d'origine ou de tirer les conséquences générales de l'insuccès de l'action.

Une autre raison importante pour la connaissance de la cause originelle est la possibilité d'un jugement motivé sur la genèse de la succession de la végétation.

Enfin, on peut tirer des conséquences importantes de la connaissance des causes de l'origine de la transformation en contrée stérile, karstique, conséquences significatives pour juger des dispositions psychiques, dans lesquelles se trouve en partie même encore à présent l'habitant des contrées karstiques. Cette constatation n'a rien à faire avec la technique du reboisement, il est vrai, mais elle est importante pour les mesures forestières, économiques, politiques et législatives et de propagande.

2.^o *Le besoin d'une géographie générale des lieux d'activité de notre Ligue* est donc assez clair. La connaissance de la situation, de la répartition, de l'étendue des terrains à reboiser, leur orographie, hydrographie, géologie, pédologie, climatologie et météorologie est la condition préliminaire pour juger exactement des travaux forestiers techniques à exécuter. Un enrégistrement concis des éléments géographiques et surtout des éléments pédologiques et géobotaniques s'impose impérieusement.

Pour démontrer la signification pratique de cette question, je signalerai par exemple, que chez nous un vent extrêmement violent, le *bora*, oppose un grand obstacle aux travaux du reboisement sur le Karst. La répartition territoriale doit être établie, avant qu'on fasse des explorations comparatives.

3.^o *Le côté économique national* de la question du reboisement est de même de toute importance. Les questions purement forestières techniques ne peuvent être séparées des questions d'économie nationale.

On ne peut nulle part aborder cette question, sans se heurter immédiatement à cette impossibilité de séparer ces

éléments. C'est le côté économique national qui constitue la pierre d'achoppement du reboisement du Karst.

Le pâturage y occupe le premier rang. La question est de faciliter le pâturage et de faire exécuter tout de même le reboisement.

Voilà en quoi consiste la plus grande difficulté de la question du reboisement. Les reboisements nouveaux sont le premier pas vers l'augmentation de la force de production du sol et sa conservation dans l'avenir. Mais ils signifient en même temps une réduction de la superficie de pâturage, une aggravation dans la subsistance de l'habitant du Karst de nos jours. Il n'est guère possible de songer à une augmentation de la surface des pâturages ou à une réduction du bétail, et non plus à une colonisation.

Il n'y a là qu'une voie possible :

Correspondant au reboisement de certaines superficies, une augmentation de l'intensité des pâturages doit se développer sur la superficie restée. Les moyens et les démarches dans ce but doivent être mis en considération, l'initiative doit en être prise, des mesures doivent être proposés et ainsi on parviendra à augmenter les cultures.

Les circonstances de la propriété sont aussi d'une grande importance. On cherche chez nous à résoudre cette question depuis 3-4 siècles : de la propriété privée, communale ou domaniale laquelle est la plus convenable pour le Karst ?

Le problème a aussi un côté social. Sur les territoires karstiques règne une indigence énorme. On doit donc essayer d'améliorer en donnant l'occasion de gagner leur vie aux indigènes, par l'encouragement de l'industrie, de l'agriculture, de l'arboriculture fruitière, de la production de fourrages, etc.

La Ligue ne peut passer sur toutes ces questions, sans les traiter.

4.° Il résulte donc de tout ce qui a été dit, que le côté de *politique et de législation forestières de la question du reboisement est un des plus difficiles*. En ce qui concerne la technique législative elle exige soit de lois particulières, soit des dispositions spéciales dans le code forestier général.

Cette position exceptionnelle résulte d'une part du fait juridiquement important que l'état de choses actuel d'une superficie déboisée n'est pas de la faute du propriétaire actuel, mais qu'il est un péché de l'histoire. D'autre part le reboisement de ces terrains concerne en première ligne l'intérêt général. Les véritables avantages du reboisement ne sont à attendre que dans l'avenir, non dans l'époque actuelle.

De tout cela résulte donc qu'il est juste que les frais du reboisement soient, pour la plus grande partie, à la charge de l'État et non pas à la charge du propriétaire. Pour faciliter le reboisement l'état contribue donc chaque année dans une certaine mesure à ces frais, soit par imputation sur le budget annuel, soit aux dépens d'un fonds forestier. Un pareil fonds forestier existe déjà chez nous. L'état encourage d'ailleurs le reboisement en fournissant gratuitement des plantes et des semences, par la direction des travaux du reboisement même dans les forêts privées et communales, par l'exonération des taxes et des contributions pour l'administration.

Outre cela l'état a pris encore les mesures suivantes pour encourager le reboisement :

1.° Distribution de prix pour les reboisements exécutés de bon gré et aux frais du propriétaire lui-même.

2.° Prêts, exempts d'intérêts, consentis par le fonds forestier.

3.° Enseignement et instruction dans le reboisement. Conférences, instruction, cours d'apprentissage pour les gardes forestiers. Publications de propagande.

4.° Encouragement de l'industrie et des métiers, par où les habitants peuvent gagner leur vie.

5.° Encouragement de l'agriculture, de l'arboriculture fruitière, de l'horticulture et de la viticulture.

Dans le cadre de la législation concernant le reboisement il a été tenu compte que le reboisement des superficies déboisées n'est pas identique au point de vue de la police forestière avec le reboisement des coupes régulières. Pour le dernier, le règlement doit être plus rigoureux que

pour le premier. Pour les coupes réglées régulières le droit de décréter doit être réservée à l'autorité.

Quant au reboisement des terrains déboisés de tout temps, il faut trouver un compromis entre les décrets et les accords amiables. C'est pour cela que les dispositions de la police forestière doivent être différentes dans ces deux catégories.

La police forestière générale est mise sous la direction de l'autorité administrative, la police forestière sur le Karst a été confiée à des commissions particulières.

Finalement je dois encore faire mention de la protection des nouveaux reboisements. Une culture nouvelle n'a d'avenir que quand elle est sous la protection de la loi. Je vais vous montrer, jusqu'à quel point on peut faire fausse route. Il est connu que dans l'ancienne monarchie la notion de la forêt était basée dans le sens de la loi forestière sur des fondements purement formels, l'inscription au cadastre.

Mais la plus grande partie des cultures du Karst a été exécutée sur des terrains désignés dans le cadastre comme pacage. Lorsqu'on demandait la protection de ces nouveaux reboisements de la part de l'autorité, celle-ci déclarait ne pouvoir procéder contre le coupable, la superficie en question n'étant pas à considérer comme forêt.

Nous voyons que, par une simple formalité, c'est à dire par une législation défectueuse, on anéantit tout le travail pénible et tout le dévouement des forestiers et des propriétaires. Pour y mettre ordre nous avons été obligés de définir de façon plus précise la notion de la forêt dans la loi nouvelle.

5.° *Les problèmes de nature forestière-technique* ont été traités jusqu'à présent d'une manière si profonde et détaillée de la part de la Ligue que je peux me dispenser de m'y arrêter.

Je voudrais souligner seulement, que chez nous les « mises en défens » et les prétendues « coupes de resurrection » sont de la dernière importance.

6.° *Le travail de propagande* de la Ligue est complètement épuisé selon le programme, dans l'article 3 des statuts et je n'ai rien à y ajouter.

Pour ne pas trop prolonger mes déductions, je veux les recapituler comme suit :

1.° *La technique du reboisement des contrées déboisées des pays méditerranéens est une question de la dernière importance*, dont notre Ligue est obligée de s'occuper. Cependant elle n'est pas la seule question d'importance.

2.° *La question du reboisement est un grand problème national et complexe*. Pour le saisir intégralement, tous ses composants doivent être réunis.

3.° Parmi les composants du problème de reboisement dans les pays méditerranéens sont le point de vue historique-géographique, l'économique-national, la politique forestière, la législation, la technique-forestière et la propagande.

4.° *La Ligue ne peut parvenir à atteindre son but sublime et à accomplir sa tâche élevée qu'en incorporant tous ces composants dans son programme d'action, et en les traitant en permanence.*

ALEXANDRE OUGRENOVITCH

Professeur de l'Université de Zagreb
(Yougoslavie).